

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d' OLIVET



Séance du 3 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORAND Éric, Maire.

Présents : MORAND Eric, PIQUET Sarah, ROGER Jean, BARDOLS Frédéric, CHABIRON- LAGADEC Stéphanie, GAUDIN Patrice, LIGER Sylvie, LORICHON Michel, MUREZ Stéphane, VEZY Sandrine.

Absent représenté :

Monsieur Antoine BRETON donne pouvoir à Monsieur Stéphane MUREZ.

Madame Stéphanie CHABIRON-LAGADEC a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

CONSIDERANT QUE le compte administratif 2024 voté préalablement par le Conseil Municipal fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 230 934,97 €
- Un déficit d'investissement de 25 939,79 €

Le Conseil Municipal, après délibération, **VOTE** l'affectation du résultat comme suit :

1) Détermination du résultat de fonctionnement 2024 à affecter :

Excédent antérieur reporté : 143 132,80 €

Résultat de l'exercice : 87 802,17 €

Résultat de fonctionnement à affecter : 230 934,97 €

2) Affectation du résultat de fonctionnement

Le résultat de fonctionnement est affecté de la manière suivante :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2024 : 25 939,79 €

Montant affecté au compte 1068 : 25 939,79 €

Montant affecté au compte 002 : 204 995,18 €

Fait et délibéré : les jour mois et an sus dits.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Éric MORAND



Nombre de conseillers
en exercice : 11
de présents : 10
de votants : 11

Date de convocation :
26/02/2025

Date d'affichage :
04/03/2025

Le Maire de Olivet certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la Mairie, conformément aux articles 48 et 56 de la Loi du 5 avril 1984.

OBJET :
DCM N°2025-11 AFFECTATION DU RÉSULTAT

VOTE	
POUR :	11
CONTRE :	/
ABSTENTION :	/